

Le Chant du ROSSIGNOL

PÉRIODIQUE DE LA COMMUNE DE MONTPREVEYRES



Le mot de la Muni



Carol Gachet
Vice-syndique

Une des activités qui ponctuent le quotidien d'un village est le va-et-vient des enfants – et de leurs parents – sur le chemin de l'école ou de l'arrêt du bus scolaire; des enfants en âge d'être accompagnés bien sûr, car une fois passés au statut de «pré-ados», les filles comme les garçons préfèrent disparaître dans l'abysse plutôt que de se voir donner un bisou – assorti d'un «bonne journée mon p'tit chou» par «son daron» ou sa «daronne».

Vous l'aurez compris, notre sujet de préoccupation ce jour ce sont les «petits», ceux qui courent explorer le monde à gauche comme à droite, tous partis confondus. Si l'on interroge des spécialistes de la sécurité sur les lieux ou événements les plus à risque au niveau des cheminements scolaires, ils/elles citeront inmanquablement les «dépose minute» des parents aux abords de l'école ou à proximité des arrêts de bus scolaire.

Le fait de «vite» vouloir déposer son enfant pour qu'il/elle ne rate pas le bus, et donc «vite» se parquer en double ou triple file, ou directement sur le passage piéton sécurisé, augmente de manière drastique le risque de ne pas voir à temps «l'autre enfant» qui se faufile entre les voitures, ou encore celui qui ne peut faire autrement que de contourner le véhicule mal garé, se précipitant ainsi sur la voie empruntée par bus et voitures...

“
Pour leur santé et leur sécurité, en 2025, nous vous proposons de ralentir...

Pour leur santé et leur sécurité, et la nôtre, en 2025, nous vous proposons de ralentir... Nous passerons cette année – si le canton nous accorde prochainement toutes les autorisations – à une zone 30 dans le village ainsi que dans le quartier de La Mellette. Nous visons à restituer au village la priorité à la mobilité douce et vous encourageons tous et toutes à vous déplacer le plus possible à pied. C'est bon pour la santé, cela facilite les rencontres le long du chemin, cela permet de mettre des noms et des visages sur nos nouveaux voisins et voisines. Et pourquoi pas prochainement l'émergence d'un Pédibus à l'initiative de parents?

Contrôle des habitants

Nouveaux habitants, nouveaux quatre pattes

Les propriétaires de chiens sont tenus d'annoncer leurs toutous au greffe municipal dans les 15 jours dès leur acquisition ou dans les 90 jours dès la naissance. Chaque chien doit porter un collier indiquant son nom et les coordonnées du propriétaire et doit obligatoirement être identifié au moyen d'une puce électronique mise en place par un vétérinaire. La taxe communale annuelle pour un chien est de CHF 80.- (en sus de la taxe cantonale).

C'est le bureau du contrôle des habitants qui transmet les données recueillies à la banque cantonale de données AMICUS et ceci est très précieux si votre chien s'égare ou est victime d'un accident.



Si vous trouvez sur votre chemin un chien ou un chat qui semble perdu, vous pouvez l'amener au refuge SVPA de Sainte-Catherine et/ou le signaler pendant les heures d'ouverture au service de voirie ou à l'administration communale qui peut mettre l'information sur *localcities*, Facebook et son site internet.

Nous nous efforçons de garder notre village propre; des poubelles avec des sacs destinés aux crottes de chien sont présentes en de nombreux endroits. Les propriétaires qui ne les ramassent pas sont passibles d'une amende de CHF 150.-, ce qui équivaut à un mois de fitness environ... donc autant se baisser et économiser!

Déchetterie: mêmes horaires toute l'année

Depuis le mercredi 2 avril 2025, les horaires de la déchetterie reviendront à «l'heure d'été» et demeureront identiques tout au long de l'année; en effet, à la suite de l'installation de l'éclairage à la déchetterie, et au vu de l'augmentation progressive de la fréquentation, la Municipalité a décidé d'harmoniser l'horaire qui sera le mercredi après-midi de 15h30 à 18h30 et le samedi matin de 9h00 à 11h30 tout au long de l'année.



La Muni à nouveau au complet

Comme annoncé dans la lettre d'information de décembre, notre collègue Mathieu Villet avait annoncé un retrait anticipé de son poste de municipal au 31 janvier 2025, occasionnant des élections anticipées, avec un dépôt des listes au 24 février. C'est Jonathan Pichonnat, qui avait d'ores et déjà annoncé sa candidature lors du Conseil général du 12 décembre 2024 qui, par élection tacite, vient rejoindre les rangs de la Municipalité pour cette dernière année de la législature 2021-2026. Conseiller général et membre de la commission de gestion depuis 2021, Jonathan Pichonnat est un «enfant du village», puisqu'il a grandi à Montpreveyres

et est impliqué dans plusieurs associations locales; il a à cœur de s'investir encore davantage en rejoignant la Municipalité et c'est avec un plaisir non dissimulé que nous l'avons accueilli. Jonathan Pichonnat reprend les dicastères de Mathieu Villet, à savoir: espaces publics, cohésion sociale, culture et activités de jeunesse.

L'élection tacite rend bien entendu caduque l'organisation du scrutin électoral agendé le 23 mars.

Philippe Thévoz Syndic

Suppléance Mme Carol Gachet

Administration générale
Finances
Routes et mobilités
Forêts
Sport
Informatique
Durabilité

David Mellioret Municipal

Suppléance M. Jonathan Pichonnat

Ressources humaines
Bâtiments communaux
Ecoles primaires et secondaires
Accueil de l'enfance
Communautés religieuses

Jonathan Pichonnat Municipal

Suppléance M. David Mellioret

Cohésion sociale
Espaces publics
Culture
Activités de jeunesse et associatives

Carol Gachet Vice-syndique

Suppléance M. Claude Küng

Police des constructions
Urbanisme et aménagement du territoire
Communication

Claude Küng Municipal

Suppléance M. Philippe Thévoz

Défense contre incendie
Service de l'eau et épuration
Police, police sanitaire
Protection civile
Services industriels
Gestion des déchets
Produits carnés



Changement de gérant au Rossignol



Gérant de l'épicerie le Rossignol depuis bientôt deux ans déjà, M. Cani a pris un envol soudain; une situation personnelle mais également opportune ont fait qu'il a souhaité remettre dans de très brefs délais le commerce afin de pouvoir reprendre un restaurant familial à Genève. Un repreneur nous a été présenté, et de son côté la Municipalité a également effectué des recherches, afin que notre épicerie perdure et reste un des points phare de notre village. La famille Kandasamy, résidant aux Cullayes, et déjà propriétaires d'une épicerie à Lausanne depuis 14 ans, reprend ainsi la gérance du commerce. Nous remercions la famille Cani de leur gentillesse et des très appréciées pâtisseries et pizzas maison et souhaitons une cordiale bienvenue aux nouveaux tenanciers qui feront perdurer, avec le concours des Rossignols, l'épicerie de notre village.

Nouvelles têtes au service de voirie

Vous serez peut-être surpris·e de découvrir de nouveaux visages dans nos rues ou nos espaces verts. Du fait de l'absence prolongée de nos deux employés de voirie pour raison de santé, la commune peut heureusement compter sur la solidarité intercommunale avec le soutien bienvenu des employés de voirie Greg Dufey (Oron) et Rosaline Montagrin (Jorat-Mézières). Merci à eux!

Ralentissements ou interdictions de circuler



Aux abords de l'ancienne laiterie, vous aurez remarqué qu'une barrière condamne périodiquement l'entrée de la route de la Croix-Neuve dans le sens de la montée. Les travaux se succèdent à la hauteur de la station de pompage entre la modernisation du réseau d'eau et l'installation d'une future armoire électrique.

A cela s'ajoute dans le même quartier le démarrage de travaux de construction de quatre villas et de deux petits immeubles avec quatre appartements chacun, ce qui occasionnera des difficultés de circulation. Nous remercions d'ores et déjà les riverains de leur magnanimité, et de bien vouloir donner la priorité au bus scolaire.

Aux Rossignols pendulaires ou qui se rendent en voiture à La Mellette ou à Moille Baudin, merci d'emprunter la route de Berne et de passer par les Balances ou Riau-Graubon.

Dès le 24 mars, des travaux de réfection de la chaussée débuteront sur les chemins de l'Épinette et des Bossons. Il s'agira là aussi de se conformer à la signalisation en place.

Encore merci de votre compréhension et de votre patience.

Attention aux «déposes» imprudentes

En lien avec notre édito et les événements dramatiques qui sont venus endeuiller la commune voisine de Forel en fin d'année, les contrôles aux abords du lieu d'embarquement et de dépose des bus scolaires se verront renforcés – de manière aléatoire – ces prochaines semaines. Avis à tous les parents et/ou accompagnants: **il est interdit de stationner aux abords de la place de jeux: venez à pied.**

Pour ceux et celles qui ne peuvent vraiment pas faire autrement: parquez-vous sur les places blanches libres en épi – il y en a toujours – à proximité de l'épicerie, ou, seulement s'il s'agit d'une dépose minute, sur les places encore libres jouxtant l'ancien collègue. Les contrevenants pourront faire l'objet de dénonciations par la gendarmerie vaudoise, un employé communal affecté à cette tâche, les membres de la Municipalité. Merci de penser à la sécurité de vos enfants et de leurs camarades de classe!



Administration communale

Rue du Village 10
1081 Montpreveyres
Tél. 021 903 25 13
admin@montpreveyres.ch

Horaires d'ouverture

Greffe municipal

Les mardis, mercredis et jeudis,
de 8h30 à 11h30

Contrôle des habitants

Les mardis de 8h30 à 11h30
et de 17h00 à 19h00

Bourse communale

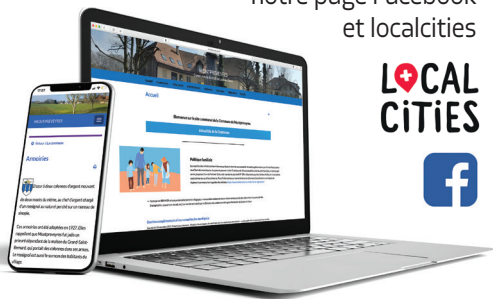
Sur rendez-vous

Déchetterie communale

Dès le 2 avril et tout au long de l'année:
les mercredis de 15h30 à 18h30
et les samedis de 9h à 11h30.

Plus d'informations...

... sur notre site www.montpreveyres.ch,
notre page Facebook
et localities



Impressum

Publication officielle de
la Commune de Montpreveyres
Parution trimestrielle. Tirage: 380 exemplaires
Graphisme: Steve Guenat, Mézières
Imprimé dans le Canton de Vaud
par Imprimés Services Sàrl



Calendrier des manifestations

27 mars et 19 juin

Conseil général

Salle des Balances, 20h15

Pour en savoir plus sur la vie du village, voire participer à forger son avenir, venez assister comme auditeur/trice ou comme conseiller/ère en vous faisant assermenter le soir même.

4 juin

Prochaine permanence Conseil-Constructions

Vous avez un projet de construction, transformation, rénovation? Venez nous consulter en présence de ABA partenaires, notre bureau technique afin de vous orienter au mieux dans vos démarches.

31 juillet et 1^{er} août

Fête nationale aux Cullayes

Dans l'élan du succès de l'édition 2024 sur le site de la fête de jeunesse à Mézières, les communes de Servion et de Montpreveyres ont décidé d'organiser une fête commune sur deux jours avec un cinéma open air le jeudi soir 31 juillet et la célébration officielle le vendredi 1^{er} août avec plusieurs animations. La Jeunesse de Montpreveyres-Les Cullayes sera omniprésente pour assurer le bon déroulement de la manifestation. Programme à suivre.

22-23 août

Festival La Bouêlée aux Balances

Ne manquez pas la 4^e édition qui s'annonce toujours aussi festive, conviviale, avec des groupes musicaux de la région. Cet événement musical rayonne déjà bien au-delà du Jorat. Au programme: deux soirées de concerts, stands nourriture, bars, espace famille et bien plus.

Retour sur le Conseil général du 12 décembre 2024

Le Conseil général de décembre a été marqué par les discours de Philippe Thévoz, syndic, et de Mathieu Villet, tous deux évoquant le départ de ce dernier de son poste de municipal et le plaisir réciproque de la collaboration pendant ces quatre années de législature.

Les conseillers ont ensuite accepté la demande de crédit de CHF 120'000.- pour la mise en place de zones 30 km/h au village et à La Mellette ainsi que la création de places de stationnement, la proposition de budget 2025 et l'adaptation du règlement sur les taxes de séjour.

Ont ensuite été nommés trois membres du conseil pour former la commission du fonds pour l'efficacité énergétique et le développement durable. Complétée par deux membres de la Municipalité, cette commission aura pour fonction de recevoir les demandes de subventionnement pour des projets entrant dans l'efficacité énergétique et le développement durable, de fixer aussi le montant de la taxe perçue sur la consommation d'électricité qui alimente le fonds.

A la demande du canton, le règlement doit encore être modifié.

Infos propriétaires

Les propriétaires de bâtiments équipés de chauffage et/ou de chauffe-eau électriques doivent s'annoncer spontanément auprès de la direction de l'énergie d'ici à fin

juin 2025. Ils peuvent passer par leur distributeur d'énergie (Romande Energie).

Infos sur la page:

www.vd.ch/chauffage-electrique.